

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Avril 2026

69x26

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE **Louis ARAGON**

En application des dispositions de l'article R421-17 et suivants du code de l'éducation relatives à la composition du Conseil d'Administration des établissements régionaux d'enseignement adapté, le conseil municipal doit désigner en son sein un représentant de la commune siège de l'établissement.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il est proposé d'approuver la désignation de **Mme Michèle NICOLAÏ**, Adjointe au Maire en tant que membre représentant la commune au conseil d'administration de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté Louis Aragon.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE la désignation de **Mme Michèle NICOLAÏ** au Conseil d'Administration de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté Louis Aragon,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 31

CONTRE : 4 – M. FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc –
KERBART Magali

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
Tom LEBOEUF

LE MAIRE
Romain AMARO